



VILLE DE DUDELANGE

**SERVICE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

PARRAINAGE D'ARBRES

La convention

Article 1

La Ville de Dudelage confie le parrainage de l'arbre « rue » se trouvant dans la rue à Dudelage à Madame, Monsieur habitant à à L-..... Dudelage.

Article 2

Madame, Monsieur s'engage à entretenir l'arbre suivant le feuillet d'information.

Article 3

Madame, Monsieur s'engage à ne pas utiliser d'engrais chimiques.

Article 4

Madame, Monsieur s'engage à notifier les dégâts constatés au service Espaces verts resp. au service Protection de l'environnement et Développement durable.

Article 5

Madame, Monsieur s'engage à désigner un suppléant pour s'occuper de l'arbre pendant son absence resp. d'informer le service Espaces verts ou le service Protection de l'environnement et Développement durable pour qu'ils puissent assurer l'entretien pendant son absence.

Dudelage, le _____ signature _____